



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le jeudi 27 avril 2023 à 20 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget et Kim Mongrain et monsieur les conseillers Gilles Gauthier, Michel Larivière et Jocelyn Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur, Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2023-04-15

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QU'IL** soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20 h.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

2023-04-16

Il est proposé par madame Kim Mongrain  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2023-05-591 décrétant une dépense et un emprunt de 735 348 \$ pour des travaux de réfection de l'égout pluvial, d'une conduite d'aqueduc et de la voirie pour la rue Genest ainsi que des travaux de reconstruction de la rue des Pins et imposant une taxe spéciale au secteur et à l'ensemble
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité.**

2. **Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2023-05-591 décrétant une dépense et un emprunt de 735 348 \$ pour des travaux de réfection de l'égout pluvial, d'une conduite d'aqueduc et de la voirie pour la rue Genest ainsi que des travaux de reconstruction de la rue des Pins et imposant une taxe spéciale au secteur et à l'ensemble**

**Avis de motion** du Règlement 2023-05-591 est par la présente donné par monsieur **Gilles Gauthier**, conseiller au siège numéro 6. Le projet de règlement est par le fait même présenté et déposé.

Le règlement a pour objet un emprunt de **735 348 \$** pour des travaux de réfection de l'égout pluvial, d'une conduite d'aqueduc et de la voirie pour la rue Genest ainsi que des travaux de reconstruction de la rue des Pins imposant une taxe spéciale au secteur pour les travaux de la rue Genest et à l'ensemble pour les travaux de la rue des Pins.

Le conseil prévoit affecter au présent règlement d'emprunt un montant **412 319 \$** ou plus, s'il y a lieu, provenant de la *TECQ 2019-2013*, représentant **plus de 50%** du coût total des travaux.



### 3. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*/ Original signé /*  
Stéphane Bourassa  
Directeur général et greffier-trésorier

### 4. Clôture de l'assemblée

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

2023-04-17

Il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par madame Catherine Bourget  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **21 h 15**.

**Adoptée à l'unanimité.**

*/ Original signé /*  
Monsieur Guy Veillette  
Maire et président d'assemblée

*/ Original signé /*  
Monsieur Stéphane Bourassa  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*/ Original signé /*  
Guy Veillette  
Maire et président d'assemblée